

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 17 MARS 2015

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 091/15  
Nos réf. : 2015-001432  
Affaire suivie par : Pascale FIEVET  
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 91- Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,  
à

Préfecture de l'Hérault

34 Place Martyrs de la résistance  
34000 Montpellier

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de ZAC "les jardins de Sérignan" sur la commune de Sérignan (34) déposé par Commune de Sérignan.**

Par courrier reçu le **09/01/2015**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier ZAC "les jardins de Sérignan" sur la commune de Sérignan (34) déposé par Commune de Sérignan.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du Service Aménagement



Jean-Emmanuel BOUCHUT